

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISESyndicat mixte
Artois
MobilitésEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 18 juin 2026

Le jeudi 18 juin 2026 à 10h00, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.

La présidence a été assurée par **M. Alain DUBREUCQ, Président**, assisté de M. Christophe PILCH. 1^{er} vice-président, M. David THELLIER 2^{ème} vice-président et M. Tony MOULIN, 3^{ème} vice-président.Régulièrement convoqué
le 12/06/2026

Objet : Désignation des
représentants d'Artois
Mobilités au GART(point
5)

Titulaire(s) présent(s)**CABBALR** (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Nicolas CARRE ; M. Arnaud MONTEWIS ; M. David THELLIER.**CAHC** (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Mme Valérie CUVILLIER ; M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Christian MUSIAL ; M. Christophe PILCH ;**CALL** (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Nicolas CHERET ; M. Romain DRUMEZ ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Tony MOULIN ; M. André KUCHCINSKI.Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)**CABBALR** : M. Julien DAGBERT ; M. Sébastien DARRAS ; M. Olivier GACQUERRE, Jean-Marie MACKÉ**CAHC** : M. Philippe KEMEL ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. Arnaud RAISON ;**CALL** : Mme Martine CHWICKO ; M. Maurice VISEUX.RÉSULTAT DU VOTE :Nombre de titulaires
en exercice :
21Nombre de titulaires
présents :
12Nombre de suppléants
présents :
5Nombre de suppléants
votants :
4Pouvoir(s) :
5Nombre total de
votants :
21Suppléant(s) présent(s)**CABBALR** : Mme Laëtitia MARIINI ; ; M. Jacky LEMOINE**CAHC** : Néant**CALL** : M. David KUSNIREK ; Mme Sylvie LANCERY ; M. Fabrice PLANQUESuppléant(s) absent(s) / excusé(s)**CABBALR** : M. Hervé DEROUBAIX ; Mme Sophie DUBY ; M. Maurice LECONTE ; M. Jacques SWITALSKI ; M. Gaëtan VERDOUCQ.**CAHC** : M. Didier BONNET ; M. Régis DELATTRE ; Mme Aurore FERNANDEZ ; M. Charly MEHAIGNERY ; Mme Inès TAOURIT. M. Jérôme VALLIN ; Mme Mildred WERQUIN.**CALL** : M. Bruno TRONI ; M. Sébastien OGEZ ; Mme Violette DUFOUR ; Mme Anne-Marie DUHAMEL

Suppléances : Mme LANCERY représente M. VISEUX ; M. Fabrice PLANQUE représente Mme CHWICKO ; Mme MARIINI représente M. DAGBERT ; M. LEMOINE représente M. GACQUERRE ; M. DARRAS a donné pouvoir à M. THELLIER ; M. MACKÉ a donné pouvoir à M. CARRE ; M. RAISON a donné pouvoir à M. MUSIAL ; M. MACIEJASZ a donné pouvoir à M. PILCH ; M. KEMEL a donné pouvoir à M. DELLA FRANCA

Accusé de réception du
contrôle de légalité
Le : 25/06/2026Publication
Le : 25/06/2026Certifié exécutoire
Le : 25/06/2026Secrétaire de séance : M. André KUCHCINSKIAdministration : M. Paskal BARBELETTE ; M. Quentin DENOYELLE ; M. Benoît DESCAMPS ; Mme Stéphanie HUBINET ; Mme Elise POUILLET ; M. Fabrice SIROP

LE COMITÉ RAPPELLE que conformément aux articles R.421-I et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL**Objet : Désignation des représentants d'Artois Mobilités au GART****Le comité syndical,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21 relatifs aux modes de scrutin et L.2121-33 relatif à la désignation de représentants de la commune au sein des organismes extérieurs ;

Vu la délibération n°36 du Comité Syndical du SMTAG du 23 juin 2003 décidant de l'adhésion du syndicat mixte au GART (Groupement des Autorités Responsables de Transport) ;

Considérant que dans le cadre du renouvellement des instances du GART, il convient de procéder à l'élection des représentants d'Artois Mobilités au sein de l'assemblée générale du GART ;

Considérant qu'il convient, conformément aux statuts du GART, de désigner un titulaire et un suppléant ;

Après avoir entendu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : PRÉCISE qu'Artois Mobilités renouvelle son adhésion au GART.

Article 2 : PROCÈDE à la désignation des représentants d'Artois Mobilités au sein du GART, au scrutin public :

Sont candidats :

Titulaire : **M. Alain DUBREUCQ (CALL)**

Suppléant : **M. Christophe PILCH (CAHC)**

Chaque candidat a obtenu 21 voix

Sont élus : M. Alain DUBREUCQ (CALL) ; M. Christophe PILCH (CAHC)

Article 3 : PRÉCISE qu'Artois Mobilités est représenté au sein de l'assemblée générale du GART par :

Titulaire	Suppléant
M. Alain DUBREUCQ (CALL)	M. Christophe PILCH (CAHC)

Résultat du vote :

Abstention(s) : 0

Pour : 21

Contre : 0


Alain DUBREUCQ
Président d'Artois Mobilités

Fait et délibéré le 18 juin 2026
Pour extrait certifié conforme.